

Extrait du règlement cantine et garderie

GARDERIE :

La garderie périscolaire de l'école primaire de Saint Pantaléon les Vignes est gratuite. Celle-ci reste disponible aux parents qui travaillent. Exceptionnellement l'enfant pourra rester en garderie si l'un des parents ne travaillant pas doit s'absenter pour des raisons justifiables

Les heures : Le matin de 7H45 à 8H50,

Le soir de 16H30 à 18H00. La mairie prendra en charge les enfants qui ne seront pas récupérés à l'heure et les parents devront se justifier de leur retard. Elle se réserve le droit d'exclure temporairement cette famille de la garderie si trop fréquent.

L'accueil des enfants à la garderie du matin aura lieu dans la salle de motricité jusqu'à 8H30 par beau temps, 8H45 lorsqu'il fait trop froid, puis dans la cour. L'agent est tenu de surveiller que les enfants sortent correctement couverts et qu'ils aient rangé le matériel avant de sortir.

L'inscription est **obligatoire**. Si n'y a pas d'inscription l'enfant sera refusé systématiquement car il ne sera pas assuré si un incident se produisait pendant cette période.

Le délai de réservation sera le jeudi au soir pour la semaine suivante.

Les réservations se feront par le « Portail famille ». Le planning sera prévu individuellement et à chaque garderie.

Toutes modifications seront à signaler soit par le « portail famille » jusqu'au délai prévu ou au-delà par mail à ecole-pantaleon@orange.fr avec un justificatif. Aucun changement ne sera pris par les ATSEM.

En cas d'accident nécessitant l'intervention de soins extérieurs, elle avertira en premier lieu les pompiers puis elle contactera au plus vite une personne de la mairie qui viendra l'assister auprès de l'enfant blessé et de tous les enfants présents. Tout incident doit être signalé au Maire et sera consigné dans un cahier de liaison.

CANTINE :

La cantine scolaire est ouverte à tous les enfants scolarisés à l'école, aux enseignantes, au personnel de l'Education Nationale en visite dans l'école et au personnel communal.

Le prestataire « Plein sud restauration » livre les repas tous les jours en liaison froide.

Le prix du repas est de 3 € 64 pour l'année scolaire 2020-2021 et payable d'avance.

Les repas sont à réserver sur le « portail famille » le mercredi midi au plus tard pour la semaine suivante.

Une annulation pourra être validée, uniquement par mail à ecole-pantaleon@orange.fr. Annulation justifiée :

- Enfant malade avec un justificatif médical
- Absence de maîtresse

Le prix du repas sera décompté de votre compte cantine. Les ATSEM ne sont pas disposées à modifier les plannings.

Le gaspillage alimentaire est une préoccupation de tous donc les repas remboursables pour les absences justifiées seront pris en compte quand il n'y aura pas la possibilité pour les parents de venir récupérer le repas commandé de l'enfant dans la journée, merci de votre compréhension.

Les enfants ne doivent donc pas sortir dans la cour avant 12H45 ni être maintenus à table après 13H.

Les agents sont tenus de surveiller qu'à l'issue du repas les enfants se lavent correctement les mains et s'habillent en fonction du temps avant de sortir dans la cour.

LE PORTAIL FAMILLE « ARG » :

Les parents doivent créer un accès au « Portail Famille » sur le site pour inscrire chaque enfant de la famille à la garderie et/ou au repas du midi.

Ce portail famille permettra un suivi plus précis et sera disponible aux parents à tout moment. Des informations importantes ou autres émanant de la Mairie seront affichées sur l'accueil du site.

- Un portail 100% en ligne avec connexion sécurisée et cryptée
- Gestion d'une fiche famille par enfant
- Réservations pour la garderie et les repas cantine
- Paiement Pay-Fip en ligne dès la réservation, par prélèvement automatique
- Par chèques (payable en mairie et uniquement pendant les heures d'ouverture au public.)

Votre cagnotte « repas cantine » sera actualisée à chaque mouvement.

La fiche famille va permettre d'indiquer pour chaque enfant les intolérances, restrictions alimentaires et les allergies....

Saint Pantaléon les Vignes,

Le 24 février 2021